Orléans, mardi 20 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projets « Cultivons notre ville » : 2ème édition

Dans le cadre de sa stratégie Biodiversité, la Mairie d'Orléans souhaite poursuivre le développement de la nature en ville pour un cadre de vie toujours plus durable, agréable et résilient ; concrétiser des projets novateurs et renforcer la participation des citoyens. Après une première édition réussie, en 2017, l'appel à projets « Cultivons notre ville » est renouvelé, en 2018, pour accompagner les Orléanais dans la réalisation de projets de végétalisation ou d'animation de l'espace ou du domaine public. Les candidatures doivent être déposées d'ici le 20 septembre 2018.

Trois « profils » sont ouverts dans cet appel à projets :

- Pour les initiatives citoyennes et les établissements scolaires : une aide financière à l'investissement à hauteur de 100 % des dépenses, plafonnée à 10 000 € par projet.
- Pour les porteurs de projets, structurés en associations loi 1901 : Une aide financière à l'investissement à hauteur de 80 % des dépenses TTC, plafonnée à 10 000 €TTC par projet dans la limite budgétaire attribuée à cette opération.
- Pour les professionnels comme les entreprises ou les commerçants qui souhaitent développer, sur le domaine public, un projet innovant et expérimental (type démonstrateur durable) même en vue, à terme~~s~~, d'une éventuelle commercialisation.

Une enveloppe de 50 000 € a été votée par le Conseil municipal d'Orléans pour l'accompagnement des lauréats. Les projets attendus devront être pérennes, innovants, inventifs, ludiques, esthétiques ou artistiques. Le jury, composé de membres du Conseil municipal d'Orléans et d'experts paysagistes, sera chargé de sélectionner les projets lauréats et de proposer le montant du financement accordé. Sont notamment éligibles :

- des projets de création de jardins urbains (jardins potagers, jardins verticaux ou sur toit, en aquaponie ou artistiques, des créations de land'art ou de street-art végétal), dont la gestion, l'entretien des plantations et leur renouvellement seront à la charge des lauréats.
- des projets de création numérique, pédagogique ou artistique (applications mobiles, développement de cartes participatives en ligne ou création de page internet sur la biodiversité urbaine).

Calendrier 2018 :
10 avril : Atelier d'échange avec les candidats, 19h, Mairie Centrale d'Orléans, Place de l'Étape
05 juin : Atelier d'échange avec les candidats
20 septembre : clôture des candidatures
Octobre : Instruction des dossiers et étude par le jury
Novembre : Désignation des Lauréats

Comment participer :
Un dossier de candidature est à télécharger sur orleans-metropole.fr et à renvoyer par mail à depr@orleans-metropole.fr ou par courrier à la Direction de l'environnement et de la prévention des risques, place de l'Étape à Orléans.

Les projets retenus et accompagnés en 2017
Sur les 10 projets déposés en 2017, 3 ont été validés et sont accompagnés par la Ville d'Orléans dans leur réalisation : un jardin expérimental et artistique au 8 rue du fg Bannier (association « J'ai descendu dans mon jardin »), la « Perco » un jardin modulaire et connecté (association le 108) et la gestion de cendriers à vote posés sur l'espace public (association Rotaract).

Contact Presse | Paul Davy | Tel.06-80-80-04-83 | paul.davy@orleans-metropole.fr | www.orleans-metropole.fr